

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

20 OCTOBRE 1884.

DISCOURS & RAPPORT

DE

M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

PROGRAMME DES COURS, DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



LIÈGE

IMPRIMERIE DE CH. AUG. DESOER, LIBRAIRE

1884



# L'ENSEIGNEMENT

DES

# SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES



## DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 20 octobre 1884

PAR M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

MESSIEURS,

Les questions qui se rattachent à l'organisation et à l'expansion de l'enseignement supérieur ont une telle importance pour l'avenir d'un pays, que vous me pardonnerez, sans doute, ma prédilection à vous en entretenir. Aujourd'hui, je viens insister sur une lacune regrettable de nos programmes, que j'ai déjà brièvement signalée il y a quatre ans et sur laquelle plusieurs publicistes ont appelé l'attention. Je n'ai certes pas l'espoir de la voir combler à bref délai. Les réformes les plus désirables, dans l'enseignement universitaire, exigent en Belgique, avant d'éclorre, une longue incubation, même quand les circonstances sont entièrement favorables. Il est utile néanmoins de les exposer et de les examiner pour préparer leur avènement. C'est ce qui m'engage à rappeler ou à faire connaître les exemples que d'autres pays nous donnent, et les considérations spéciales qui doivent nous porter à les imiter.

Comme l'écrivait Guizot, dans ses lettres, sous certains rapports « l'enseignement reste loin de l'atmosphère du monde réel ». Nos Facultés universitaires ne préparent pas ou préparent d'une manière insuffisante à de nombreuses carrières qui ont une importance considérable et chaque jour croissante dans la Société et dans l'État. C'est ainsi que la part faite à l'enseignement des sciences sociales et politiques est beaucoup trop restreinte.

On ne s'explique guère cette situation en présence du rôle prépondérant que nos institutions et notre état social assignent aux mandataires politiques à tous les degrés, aux hauts fonctionnaires de l'État, des provinces et des communes, aux chefs des grands services publics, aux gérants et administrateurs des grandes Sociétés financières et des puissantes Compagnies de transport, enfin aux journalistes et aux publicistes.

Les mesures qu'il faut chaque jour proposer, discuter, résoudre ou exécuter, soit dans les assemblées délibérantes, soit dans les diverses administrations, exigent des connaissances plus spéciales et plus complètes que celles que possèdent la plupart de ceux qui ont le devoir de s'en occuper.

Les débats des Chambres législatives et des Conseils provinciaux et communaux, les polémiques

miques de la presse, touchent aux intérêts les plus élevés et les plus divers et ce n'est souvent qu'au prix d'un labeur considérable que les hommes les mieux doués parviennent à posséder les principes et à connaître les faits qui doivent les guider dans la solution des questions qu'ils ont à examiner.

Ajoutons qu'en dehors des Facultés vouées principalement aux études professionnelles du droit, de la médecine, de la pharmacie, de l'enseignement et de l'art de l'ingénieur, il existe trop peu de cours ouvrant des perspectives aux jeunes gens, qui, appartenant à des familles aisées, peuvent avoir le désir louable de s'instruire, et la noble ambition de servir utilement leur pays.

L'enseignement supérieur a pour devoir de donner à ces jeunes gens le goût de la haute culture intellectuelle et de préparer des hommes capables pour les nombreuses carrières publiques où ils sont en trop petit nombre.

Permettez-moi de passer rapidement en revue quelques objets d'études qui devraient figurer dans les programmes des grands établissements consacrés, comme le nôtre, *Universis Disciplinis*.

Les éléments qui interviennent dans la constitution et le développement de l'ordre social

réclament des études chaque jour plus vastes et plus précises. On a même, comme vous le savez, créé une nouvelle science, *la sociologie*, qui a pour but d'analyser, de grouper et de classer tous les phénomènes sociaux. Elle part du principe, qui n'a plus guère de contradicteurs, qu'une société forme un corps, un organisme; elle cherche à déterminer les lois de son évolution, en étudiant l'influence de tous les facteurs qui, au point de vue moral, économique et politique, exercent une influence.

Quoique cette science, dont Herbert Spencer s'est fait le promoteur, soit l'objet de quelques cours, notamment en Italie, elle est cependant encore dans l'enfance.

En effet, les phénomènes sociaux sont si complexes, les causes qui les produisent et les modifient sont si variables et si nombreuses, qu'on ne peut prévoir les événements avec quelque certitude.

En dehors de quelques grandes lois générales, comme celle de la marche ascendante de la civilisation, caractérisée par les progrès considérables réalisés tant dans l'ordre matériel et économique que dans les mœurs et les institutions, l'avenir est souvent couvert d'un voile impénétrable et présente

à nos méditations de nombreuses et mystérieuses inconnues.

Je comparerais volontiers, sous ce rapport, la sociologie à la météorologie. Les mouvements et les perturbations de l'océan gazeux dans lequel nous vivons, sont assujettis à tant de forces, leur action réciproque est encore si peu déterminée, qu'en dehors de quelques résultats dus principalement à des phases astronomiques, on ne peut prévoir d'avance les variations atmosphériques.

Mais, si la *sociologie* n'est guère jusqu'ici qu'une table des matières dont il reste à remplir les chapitres, il n'en est pas moins vrai que dans l'ordre économique et politique, des faits considérables sont acquis, que les applications des données scientifiques jouent un grand rôle et que cependant l'enseignement supérieur s'en est, en général, très peu préoccupé.

A mesure que s'étend la liberté et surtout l'égalité politique, à mesure que les merveilles de l'industrie agglomèrent les classes laborieuses et leur inspirent un désir plus vif de bien-être, à mesure que l'instruction répand ses bienfaits, les questions sociales acquièrent une importance et une gravité qu'il ne faut ni ignorer, ni méconnaître. A côté d'utopies insensées ou malsaines, il y a des aspi-

rations légitimes à satisfaire et des souffrances imméritées à diminuer. Ce sera l'honneur de notre temps de s'en préoccuper avec sollicitude et avec une grande sympathie pour les classes déshéritées.

Mais cette sollicitude même, pour être efficace, doit être éclairée. Elle exige qu'on sache distinguer les améliorations désirables et possibles des chimères qui ne peuvent produire que de cruels mécomptes.

L'histoire des doctrines socialistes, l'étude des moyens appliqués avec succès pour améliorer la condition morale et matérielle du grand nombre, permettent de dégager les problèmes à résoudre des erreurs et des passions qui ont parfois causé tant de souffrances et fait tant de victimes.

Il est d'autres connaissances d'une application continuelle et qui ne sont pas enseignées, malgré leur rôle capital dans les carrières politiques et administratives.

Ainsi, dans la gestion des affaires publiques comme dans les discussions des assemblées électorales, il est un élément prépondérant, essentiel, auquel tous les autres viennent aboutir. Sans lui, tout est paralysé. Par lui-même, il n'est pas un but, mais il est le véhicule de tous les progrès, de toutes les améliorations. On l'a appelé le nerf de la



guerre; il est aussi le nerf de toutes les créations pacifiques.

L'organisation de tous les services publics, les réformes de tout genre sont presque toujours subordonnées à des questions de budget. Les nombreuses administrations, l'armée, la magistrature, l'enseignement, les cultes, les voies de communication, les travaux de toute espèce, les arts, l'hygiène, etc., exigent des ressources financières.

Or, il faut des études très sérieuses et hérissées de difficultés pour permettre d'apprécier les sources auxquelles le trésor doit puiser, pour organiser la perception des revenus et établir le contrôle des dépenses.

L'assiette des impôts touche aux plus importantes questions politiques, économiques et sociales. Elle met en jeu les passions et les intérêts. Elle entre par les douanes et l'accise dans le domaine des relations internationales.

A côté des impôts viennent se grouper les revenus des régies et du domaine public, les emprunts et les diverses opérations financières; enfin, le tout doit être couronné par l'établissement d'une comptabilité régulière et d'un contrôle efficace.

L'enseignement de la science financière devrait être complété par l'histoire et la comparaison des

législations financières des principaux pays, par l'histoire des traités de commerce et des législations douanières. Il faudrait donner l'enseignement géographique, non-seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue physique, ethnographique, industriel et commercial, et y ajouter la statistique.

Je mentionnerai encore dans le domaine administratif et politique, l'histoire parlementaire et constitutionnelle des nations libres; l'histoire des traités qui ont fixé la délimitation des États européens; l'organisation administrative comparée et notamment celle de l'instruction publique chez les différents peuples.

J'indique rapidement, et sans prétendre faire un programme qui ne pourrait être arrêté qu'avec le concours des hommes compétents, les principales branches qui, dans mon opinion, devraient, avec l'économie politique, le droit public, le droit des gens, le droit administratif, qui s'enseignent actuellement, constituer une section tout à fait distincte de la Faculté de droit; elle serait accessible aux jeunes gens qui auraient suivi ou qui posséderaient une partie seulement des cours de la candidature en philosophie.

En établissant un ou plusieurs diplômes scien-

tiques des sciences politiques et sociales, qui remplaceraient ou complèteraient le diplôme actuel de docteur en droit administratif, notre Université ne ferait pas d'ailleurs une innovation téméraire. Ces diplômes, et les études qu'ils attestent, existent dans plusieurs pays où la vie politique et l'activité économique sont bien moins intenses qu'en Belgique.

En Bavière et dans le Wurtemberg, les Universités de Munich, d'Erlangen et de Tubingen, possèdent depuis longtemps des *Facultés des sciences politiques*, entièrement distinctes des Facultés de droit. Ces Facultés préparent à plusieurs administrations publiques. Voici la plupart des cours qui constituent à Tubingen l'enseignement de la Faculté des sciences politiques : Exploitation agricole et économie rurale, économie nationale (partie générale et spécialement la monnaie, les banques, l'industrie des transports, le crédit, les douanes, les postes, les chemins de fer, etc.); science des finances; histoire du commerce du monde jusqu'aux temps actuels, organisation de l'enseignement dans les États modernes, droit public de l'Empire et droit public du Wurtemberg, droit administratif allemand, droit administratif du Wurtemberg, droit international contemporain, histoire des théories politiques

comme introduction au droit public, question sociale et spécialement la question ouvrière, *Europäischer Staatenkunde*, bases historiques du droit public en Allemagne, encyclopédie du droit comme introduction à l'étude du droit et des sciences politiques, droit des gens, économie sociale spéciale à l'agriculture, aux forêts et aux douanes; statistique sociale; différents cours sur les sciences et l'administration forestières. Dans les séminaires annexés, il y a des travaux et des exercices sur l'économie nationale (questions ouvrières, associations ouvrières, législation des fabriques, etc.), sur le droit administratif, le droit public, la science des finances, etc.

A l'Université de Genève, la Faculté des lettres comprend une *Section des sciences sociales*. On y enseigne l'histoire générale, l'histoire contemporaine, l'histoire de Genève, la critique historique, l'économie politique, la statistique, la législation comparée, l'histoire des religions, l'histoire de la civilisation. Il y a en outre un cours libre sur l'histoire de l'évolution, évolution organique (Darwin), évolution sociale (Spencer).

Mais ce qui a surtout appelé l'attention sur les études politiques et sociales, c'est l'excellente *Ecole libre des sciences politiques*, établie à Paris en 1872,

et dont le succès, sous l'habile direction de M. Emile Boutmy, s'est accentué chaque année.

Cette École a été fondée en dehors de l'Université qui n'a pas su en prendre l'initiative, par une Société qui compte à sa tête ou parmi ses membres, les hommes les plus distingués des corps savants, du professorat, de la politique, de la magistrature, des grandes administrations.

La durée des études est de deux ans et comprend une Section administrative, une Section diplomatique, une Section économique et financière. Elle est aussi fréquentée par de nombreux jeunes gens qui se destinent aux carrières politiques, sans aucun but professionnel.

Dans son ensemble, l'enseignement de l'École est, comme dit le programme, « le couronnement naturel de toute éducation libérale ».

Les cours sont faits par des professeurs des Facultés et des grandes Écoles de Paris, par des administrateurs et des publicistes distingués.

Elle prépare aux carrières suivantes : diplomatie, conseil d'État, haute administration, inspection des finances, mandats et emplois politiques.

On y enseigne les matières administratives (organisation et pratique administratives en France et dans les pays étrangers); les matières finan-

cières (1) l'économie politique, la géographie, la statistique, le droit des gens, le droit international, l'histoire constitutionnelle de l'Europe de 1789 à nos jours, l'histoire parlementaire de la France depuis 1789, l'histoire diplomatique de l'Europe depuis 1789, l'histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les douze dernières années, les constitutions des principaux pays parlementaires, la législation commerciale comparée, l'organisation administrative comparée, l'anglais et l'allemand.

On jugera de la prospérité de l'École par ce fait que cette année le nombre des élèves inscrits a été de 313, dont 178 pour tous les cours et 135 pour une partie seulement de l'enseignement.

On comptait dans ce nombre environ 60 élèves pour le conseil d'État; 75 pour l'inspection des finances et la cour des comptes, 40 pour la section diplomatique et 120 pour la carrière politique sans aucune visée professionnelle.

En Italie, l'attention a été appelée sur le nouvel enseignement par l'initiative aussi active que généreuse du marquis Alfieri, vice-président du Sénat.

---

(1) Systèmes financiers des principaux États, revenus publics et impôts, étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France, budget général de l'État, comptabilité et Cour des comptes, comptabilité des départements, des communes, des établissements publics.

En 1875 se constituait, sous sa présidence, la *Société italienne d'éducation libérale*, Société qui compte comme président d'honneur le roi Humbert, et comme membres, les hommes les plus distingués de l'Italie dans les sciences, dans la politique, dans la noblesse (1). Cette Société créa à Florence l'*École des sciences sociales* qui fut inaugurée en novembre 1875.

Elle a pour but de donner l'instruction et l'éducation nécessaires aux jeunes gens :

1<sup>o</sup> Qui, par leur condition sociale et leur aptitude; peuvent être appelés à participer à la vie publique dans les conseils de la commune, de la province et de la nation;

---

(1) Le Comité directeur se composait des marquis Alfieri, Ridolfi, Incontri, da Passano, Salvago et Ricci, des comtes Guarini, Bastogi et Cambray-Digny, du sénateur Galeotti, du député Perruzzi et de M. Brunetti, secrétaire. J'ai sous les yeux une liste de 74 membres fondateurs. Elle comprend 5 princes, 2 ducs, 13 marquis, 17 comtes, 4 barons; soit 42 membres de la noblesse associés à des notabilités de tous genres : législateurs, professeurs, etc. On voit par ces faits quelle part importante et honorable l'aristocratie italienne prend aux œuvres de progrès et d'instruction.

Les principales souscriptions annuelles de la Société sont : la liste civile 2000 fr., le duc d'Aoste 500, le marquis Alfieri 10,000, la chancellerie des ordres 1000. La duchesse de Galliera lui a fait don de 20,000 fr., et le baron Ricasoli de 10,000.

Je dois la plupart des renseignements qui concernent l'Italie à l'obligeance de mon collègue et ami M. E. de Laveleye.

2° Qui veulent acquérir un titre supérieur pour l'admission aux emplois et spécialement à ceux de la carrière diplomatique et autres du ministère des affaires étrangères ;

3° Qui veulent concourir pour les emplois supérieurs du ministère de l'intérieur, des préfectures, etc. ;

4° Qui veulent parcourir la carrière de publiciste ;

5° Qui aspirent à prendre part à l'administration des grandes sociétés industrielles et commerciales.

Les études sont de trois ans et comprennent les cours suivants faits, la plupart, par des professeurs de l'État : droit naturel, droit romain comparé, économie sociale, droit public et histoire des constitutions, histoire moderne, démographie, science administrative, science financière, droit international et histoire des relations internationales, code civil et procédure civile, droit commercial, droit administratif, droit pénal, langues étrangères.

Les élèves sont admis soit sur la production du diplôme de licence lycéale ou d'un titre jugé équivalent, soit après un examen portant sur la littérature italienne, le latin, l'histoire, la géographie, les éléments de la philosophie et une langue étrangère.

Des auditeurs libres sont autorisés à suivre des cours isolés.



Depuis la fondation de l'École des sciences sociales, trois Universités italiennes ont adjoint des sections spéciales à leurs Facultés de droit.

Un décret du ministre de Sanctis, en date du 10 décembre 1878, a annexé à la Faculté de droit de l'Université de Rome, une *Ecole des sciences economico-administratives* qui a pour but, dit le décret, le développement de la culture générale et la préparation aux emplois publics de l'État.

Les matières d'enseignement comprennent l'économie politique, la statistique, le droit consulaire, le droit constitutionnel, la diplomatie et l'histoire des traités, la science de l'administration, la science des finances, la comptabilité de l'État, la législation douanière comparée, l'administration locale comparée, les institutions pénitentiaires.

A l'Université de Naples, on a créé des cours complémentaires pour la diplomatie et les consulats.

Le 28 octobre 1883, l'Université de Bologne a, de son côté, annexé à sa Faculté de droit une *Ecole libre des sciences politiques*, dans le but, dit-elle, d'augmenter la culture supérieure et de préparer aux emplois publics et spécialement aux carrières administratives, financières, diplomatiques et consulaires. L'École est dirigée par le professeur Mantovani-Orsetti qui en est le promoteur.

Elle ajoute aux cours de statistique, d'économie politique, de droit public constitutionnel, de droit public administratif, de droit international public et privé, qui se font à la Faculté de droit, les cours suivants : science de la politique et de la législation, science de l'administration, science des finances, comptabilité publique, diplomatie et histoire des traités.

Viennent ensuite comme cours spéciaux ou auxiliaires : la sociologie, la police, la législation politico-ecclésiastique, la législation économique-industrielle, les lois politiques spéciales, l'histoire de la civilisation, l'histoire du droit public, l'histoire de l'économie politique, l'histoire du commerce, l'ethnographie, le droit commercial international privé, les langues étrangères.

Le nombre des élèves inscrits, pendant la première année qui vient de finir, a été de 53 pour la science de la politique et de la législation, de 58 pour la science de l'administration, de 21 pour la science des finances, de 15 pour la comptabilité, de 25 pour la diplomatie. Les cours auxiliaires ont aussi compté de nombreuses inscriptions.

En Amérique, l'Université de Philadelphie vient aussi de s'annexer un Institut des sciences financières et économiques. Le but de cette École,

fondée en 1881 par M. Joseph Wharton et qui porte son nom, est, dit le programme de l'Université Pensylvanienne, de donner une bonne éducation générale et professionnelle aux jeunes gens qui désirent entrer dans les affaires ou bien gérer eux-mêmes leur fortune ; elle est appelée aussi à compléter l'éducation des personnes qui désirent se consacrer au barreau ou au journalisme. Le fondateur a pensé que « ce serait un grand bienfait pour la nation si les jeunes gens possédant de l'intelligence, de la fortune et une bonne éducation, étaient amenés à se vouer aux carrières politiques et administratives (1). »

Vous voyez, Messieurs, que pour l'enseignement des sciences sociales et politiques, nous avons été devancés par plusieurs nations, et cependant l'étude de ces sciences n'est nulle part plus nécessaire que dans un pays libre, industriel et prospère comme la Belgique.

---

(1) Les études de l'Institut Wharton sont réparties sur deux années. On y enseigne notamment les matières suivantes : L'économie politique, les sciences politiques, la théorie et la pratique de la tenue des livres et de la comptabilité, l'histoire du commerce et de l'industrie, la philosophie morale et son application aux principes des affaires, la législation et l'administration, l'histoire constitutionnelle de l'Amérique, le droit public interne, la science financière, les finances américaines, celles de la Confédération, des États et des municipalités, les finances européennes, la statistique, les langues modernes, etc.

C'est qu'on y est trop peu pénétré de cette vérité, que les programmes universitaires doivent sans cesse s'étendre pour suivre le progrès des connaissances qui forment le glorieux patrimoine du monde civilisé.

Le rôle de l'enseignement supérieur est immense et son domaine est en quelque sorte illimité. Il n'est pas, comme l'enseignement primaire et moyen, circonscrit à un cercle d'études forcément peu étendu. Comme le dit Laplace : « Les sciences, sans bornes comme la nature, s'accroissent à l'infini par les travaux des générations successives ».

Elles suscitent ces vaillants chercheurs qui, chaque jour, agrandissent les conquêtes de l'esprit humain. Les découvertes scientifiques sont dues aux instincts les plus élevés de l'homme, au culte de la vérité et de l'idéal, à la passion de l'inconnu et de l'infini. L'homme aspire à ces régions élevées dont, suivant la belle image de Bossuet, « la cime, » au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la » sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon » de la lumière qui l'entourne. »

Sous l'impulsion de ces nobles sentiments, l'homme expose sa santé et sa vie pour ajouter quelques parcelles au faisceau de nos connaissances. Il affronte et les glaces du Nord et les feux de l'équateur :

Il gravit les sommets réputés inaccessibles ; ou bien, enfermé dans un laboratoire et aidé des instruments les plus ingénieux, il découvre les lois et étend les applications des forces de la nature ; il poursuit, à l'aide du microscope, les grands mystères de l'origine et de l'évolution des êtres organisés ; il nous révèle un monde merveilleux, infini par le nombre de ces êtres infiniment petits, plus puissants dans leur action sur l'homme que les colosses de la création, plus redoutables que les carnassiers les plus féroces.

Puis, viennent ces penseurs qui creusent les problèmes de l'ordre moral, politique et social, ces écrivains épris de l'idéal, ces érudits qui formulent les lois du langage, ces savants qui scrutent les sources de l'histoire, fouillent les ruines des cités disparues et ressuscitent les antiques civilisations.

« La science est en évolution superbe, dit le père  
» Didon dans son livre sur *Les Allemands*. L'homme  
» est pris de la passion de connaître ; il a l'œil  
» grand ouvert sur tous les horizons ; son travail  
» pour pénétrer le secret de tout ce qui est, de tout  
» ce qui vit, est prodigieux. Il est armé de la vraie  
» méthode et pas un effort dans sa guerre contre  
» l'inconnu n'est désormais stérile. »

Mais les vaillants soldats qui livrent cette guerre

contre les ténèbres, doivent être armés et équipés. L'arsenal scientifique a pris des proportions énormes et trop généralement ignorées.

On admet parfaitement que les audacieux navigateurs, qui veulent explorer les régions polaires aient besoin de navires, d'instruments, d'approvisionnements, d'un personnel, en rapport avec les difficultés qu'ils ont à vaincre ; on comprend beaucoup moins que le professeur, pour faire des recherches et pour initier ses élèves aux découvertes faites et aux méthodes d'investigation, doive disposer de laboratoires, de collections, d'instruments, de tout un ensemble d'installations qui sont l'honneur des pays qui apprécient le rôle et les bienfaits de la haute culture intellectuelle. Je répéterai encore l'observation que je faisais, à cette tribune, il y a quelques mois. On semble, dans notre riche Belgique, hésiter à dépenser quelques millions pour ces installations, lorsque c'est par centaines de millions que l'on compte les sommes affectées aux chemins de fer, aux canaux, aux ports, aux fortifications, aux casernes et à tant d'autres services, dépenses que je suis loin de blâmer, mais qui forment un pénible contraste avec ce qui avait été fait pour les Universités, avant l'avènement du ministère de 1878. Ce ministère a

compris la haute mission de l'enseignement supérieur et la patriotique nécessité de faire sortir la Belgique d'une infériorité humiliante, en mettant nos professeurs en mesure de rivaliser efficacement avec les savants des autres pays.

Des crédits importants ont été votés pour satisfaire à ce grand intérêt national; une partie a déjà été employée et j'ai tout lieu de croire qu'ils seront maintenus par le cabinet actuel.

Personne ne peut méconnaître aujourd'hui la solidarité qui unit les peuples civilisés. Ils forment une vaste société et même, au point de vue scientifique, une grande famille. Comme le faisait observer récemment un journal scientifique (*Ciel et Terre*):

« Une découverte venant d'Italie s'ajoute à une  
» autre faite en Allemagne et se trouve étendue  
» par un nouveau pas fait aux États-Unis. L'intel-  
» ligence n'est plus nationale, elle a commencé à  
» devenir cosmopolite. En matière scientifique, la  
» question n'est plus entre une école germanique,  
» une école latine et une école slave; elle est uni-  
» quement entre la civilisation et la barbarie, ou en  
» d'autres termes, entre la lumière et l'igno-  
» rance. »

Mais dans la grande ruche sociale formée par les diverses nations, chacune d'elles doit apporter

son tribut à l'œuvre du progrès. Il y va de son honneur et de son intérêt. Les petits pays surtout, qui n'ont ni grandes armées, ni flottes puissantes, doivent marquer leur place dans le monde par les services qu'ils rendent à la civilisation. La Belgique rayonne par ses artistes, par ses industriels, par ses institutions politiques. Quelques-uns de nos savants sont appréciés au dehors mieux même que dans notre pays. Leurs travaux sont cités à l'étranger de la manière la plus honorable. Mais la plupart de nos professeurs souffrent d'être paralysés par l'insuffisance de leur outillage scientifique. La Belgique, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, ne tient pas encore dans le monde la place qu'elle peut et qu'elle doit ambitionner.

On l'a dit cependant avec raison : - Un pays « qui se laisse découronner de savants et de penseurs se condamne à déchoir (1) ». Il grandit, au contraire, en proportion des services qu'il rend à l'humanité.

« La valeur d'un pays, dit le père Didon, se mesure au degré de culture intellectuelle où il est parvenu, et rien ne révèle mieux ce degré de culture que l'état de l'enseignement supérieur »

---

( 1 ) J. Renard *Revue nouvelle*.



Il ajoute dans un autre endroit de son livre sur les allemands : « L'élément le plus nécessaire à une nation civilisée, c'est l'instruction publique, et l'organe capital de sa vie, ce sont les institutions destinées à lui assurer l'acquisition et le développement continu de la culture générale. La supériorité intellectuelle ne tarde pas à donner à un peuple la prédominance sur ses voisins. »

L'État Belge doit donc avoir ses Universités, à la hauteur de celles des autres pays. Leur rôle, chez un peuple où existe la liberté illimitée de l'enseignement, a une importance particulière. Elles doivent être les gardiennes des traditions nationales, servir de niveau et de stimulant pour les établissements libres. Le devoir de l'État est d'ouvrir aux esprits des horizons qui s'étendent bien au-delà de nos frontières restreintes. Il faut élever les cœurs et les intelligences au-dessus des mesquines questions de concurrence intérieure; une noble émulation doit animer nos grandes Écoles et leur faire proscrire les sentiments de rivalité subalterne.

Les Universités élaborent et vulgarisent les faits scientifiques, elles répandent les idées saines et élevées, elles propagent les sentiments généreux et patriotiques. Leur mission est de former l'élite

des classes dirigeantes. Elles ont droit à la considération et aux sympathies que réclame cette glorieuse mission ; car, pour l'accomplir, elles doivent avoir foi en elles-mêmes et dans leur avenir ; les jeunes gens doivent avoir foi dans la science, dans les maîtres et dans les institutions qui la leur donnent.

La science, depuis 50 ans surtout, a enrichi l'humanité de bienfaits impérissables et de conquêtes immortelles. Ses progrès merveilleux ont ouvert des perspectives sans bornes et autorisent les plus audacieuses espérances. Elle sera la gloire la plus éclatante et la plus pure du XIX<sup>e</sup> siècle.

La cause de la science est grande, plus grande que le monde qu'elle domine de toute la puissance de l'intelligence humaine, de tout le génie du roseau pensant de Pascal.

Aussi, l'histoire consacre ses plus belles pages aux souverains et aux hommes d'État qui ont servi cette noble cause. Elle juge sévèrement, les dispensateurs du pouvoir qui l'ont persécutée ou même méconnue.

A notre époque, la science est une reine ; on lui élève partout des palais. On peut encore lui manquer de respect ; on ne touchera pas à sa couronne.

---